



COMPTE-RENDU CHSCT NORD DES 30/10 ET 02/11/20 (CONSÉQUENCES DU RECONFINEMENT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL)

Ce CHSCT a été convoqué en urgence sur demande unanime des représentants du CHSCT, pour une fois satisfaite dans les délais espérés. Les directions ont peut-être enfin compris que l'absence de consignes précises et exhaustives n'empêche pas, dans l'attente, de débattre des conditions de travail et des mesures à mettre en œuvre.

En propos liminaires, la CGT Finances a justement rappelé que les événements récents ont donné raison aux revendications répétées des membres du CHS :

- la prise en compte de 11 situations de vulnérabilité, et non 4 (depuis le parution du décret du 29/08/20),
- le déplaçonnement de la quotité hebdomadaire de télétravail pour la durée de la crise sanitaire (résolution des membres du CHSCT le 20/10/20).

Douane:

Concernant la protection des agents, il semble que l'administration des Douanes ait pris les mesures nécessaires pour le matériel. Quelques points restent toutefois à préciser, en particulier la livraison de panneaux en plexiglass (ex. à Arras) et le problème d'un nettoyage qui n'est pas assuré convenablement (ex à Cheriton).

De même la question des ASA a été anticipée pour les agents vulnérables et, au cas par cas, pour les gardes d'enfants (en cas de fermetures de classes ou d'école) et les collègues vivant avec une personne vulnérable.

Les échanges avec les médecins de prévention qui avaient connu quelques ratés lors du premier confinement ont évolué dans le bon sens.

Les séances de tir et de TPCI continueront en suivant les protocoles rédigés au mois de juin.

Les formations techniques devraient quant à elles être reportées, en particulier les formations BREXIT dont une grande partie devrait se dérouler en visioconférence et/ou en E-formation.

Ces mesures concernent en particulier l'ENDT où les conditions d'accueil et de gestion des formations sont satisfaisantes.

La question la plus épineuse découle, comme pour toutes les administrations, de l'absence de mise œuvre du PCA (Plan de Continuité de l'Activité), malgré le confinement et la multiplication des cas positifs et cas contact.

Selon les représentants CGT cette situation accentue les risques pour les agents, corroboré par l'augmentation du nombre de collègues placés en ASA après un test positif ou attente de résultats.

Si dans les services AG et OP/CO, le télétravail doit permettre de limiter la présence des collègues dans les services, nous sommes loin des déclarations gouvernementales assurant que ce mode de travail à distance n'est pas une option mais une nécessité. Nous avons demandé la mise en place d'une organisation équilibrée entre télétravail et présentiel, dans le respect de la volonté et des conditions de travail et de vie des agents.

Nous avons interrogé l'administration sur sa capacité technique à assurer les missions dans de bonnes conditions sanitaires.

La question des contrôles en SURV et pour certains services de visite est inquiétante. De nombreux agents partagent simultanément les locaux, en particulier lors des procédures contentieuses, mais surtout se retrouvent en nombre dans les véhicules de service, ce qui multiplie les risques pour tous.

A cela s'ajoute les alertes VIGIPIRATE, après les divers attentats récents, qui obligent à utiliser à nouveau les armes longues, avec l'impératif d'au moins un véhicule de 4 agents par service effectué.

Malgré le suivi des précautions sanitaires, respectées dans l'immense majorité des cas, les agents sont une fois de plus placés en première ligne. Si la situation perdure dans ces conditions, l'aggravation semble malheureusement inéluctable.

DIRCOFI

Contrairement à la première période de confinement, où tous les agents avaient été placés soit en télétravail soit en autorisation d'absence, depuis le 30 octobre 2020, et faute de reconduite du Plan de Continuité d'Activité (PCA), l'activité est maintenue dans sa totalité. Il n'y aura donc pas de banalisation de la journée de travail (recredit des heures éventuellement non faites).

Si le télétravail, porté à 5 jours, est devenu la règle pour les agents équipés et dont la mission est compatible, les agents pourront, au maximum, se rendre une journée par semaine au bureau. Un planning de présence permettant la rotation des agents dans les bureaux est tenu quotidiennement par la direction. Pour les agents qui ne bénéficient pas du télétravail, le présentiel s'impose. Un aménagement spécifique de leur poste de travail leur permet d'être un par bureau.

La situation particulière de la DIRCOFI, compte tenu, notamment, d'un taux d'équipement en ordinateurs portables très élevé (près de 90 %), permet de positionner un maximum d'agents en télétravail.

Pour le contrôle fiscal externe, la direction semble extrêmement attentive à la sécurité des vérificateurs, ce dont nous nous félicitons. Un droit de retrait est acté si un vérificateur venait à constater un manquement, pour sa sécurité, dans les mesures d'hygiène et dans le respect du protocole sanitaire au sein de l'entreprise vérifiée.

La direction a demandé aux chefs de services de trouver systématiquement une alternative à l'intervention sur place.

La CGT Finances considère que certaines directions gagneraient à s'inspirer de la DIRCOFI Nord dans la gestion de la crise sanitaire, mais restera vigilante sur les conditions matérielles et psychologiques d'exercice du télétravail.

INSEE

L'ensemble des collègues est équipé pour télétravailler. Des écrans, souris et claviers ont dernièrement été fournis en complément.

La norme de 5 jours de télétravail sera donc respectée, à l'exception des personnels chargés de l'entretien et de la maintenance, ainsi que pour certaines tâches nécessitant une présence ponctuelle (courrier, reprographie).

2 collègues qui ont exprimé de vives réticences personnelles à cette mesure ont été mis en contact avec la médecine de prévention dans l'optique d'une adaptation éventuelle.

Si le PCA n'est pas appliqué, l'activité des enquêteurs est suspendue.

DRFiP

Comme pour les autres administrations, la principale différence par rapport au premier confinement consiste en l'absence de déclenchement du PCA (Plan de Continuité de l'État), ce qui implique la réalisation de l'ensemble des missions.

La CGT Finances en a déploré les conséquences qui conduisent inévitablement à une forte présence dans les services.

En effet, les ASA sont strictement limitées à des situations particulières (collègues vulnérables, cas contacts, garde d'enfants sur justificatif), à défaut d'équipement ou de possibilité de télétravailler. Les autres collègues dans l'attente de matériel de télétravail ou dont la mission ne peut pas être assurée à distance doivent être présents.

De plus, le temps de travail quotidien n'est pas neutralisé (toutes les heures doivent être faites), même s'il reste possible d'arriver sur les plages fixes afin d'échelonner les déplacements.

Le recensement des besoins en télétravail se poursuit. La direction nous a indiqué un nombre provisoire de 600 demandes, dont 157 sont satisfaites, ajoutant qu'une soixantaine de postes supplémentaires sont prêts à être redéployés. La DRFiP a expliqué prioriser les agents vulnérables (ou cohabitant avec une personne vulnérable), puis ceux empruntant les transports en commun et/ou travaillant dans des espaces collectifs.

Si, déjà depuis plusieurs mois, nous réclamions sans succès le déploiement massif du dispositif « Tiny », nous nous sommes étonnés du volte-face de la direction qui a admis la relative simplicité de mise en œuvre, en comparaison de l'alternative du PC portable avec VPN. En effet, la DRFiP n'avait eu de cesse de nous opposer une prétendue complexité technique liée au déploiement de « Tiny ».

La CGT Finances a par ailleurs alerté de la tentation, pour certains chefs de service, de s'exonérer du principe des 5 jours de télétravail, en faisant venir des collègues en présentiel pour des missions qui pourraient être effectuées à distance. Cela pourrait encore aggraver la promiscuité sur le lieu de travail.

Enfin, la CGT a demandé un bilan du nombre global et effectif de télétravailleurs et le nombre de stations de télétravail disponibles pour redéploiement, en sus des 800 « Tiny » récemment livrés. La direction a indiqué ne pas en connaître le nombre, mais avoir entamé un recensement qui sera communiqué au CHSCT.

Nous avons de nouveau interpellé au sujet des prestations de nettoyage spécialisé, suite à la détection de cas de COVID dans les services. En effet, contrairement aux autres administrations, cette désinfection est réalisée tardivement (jusqu'à 5 à 10 jours après une détection).

La DRFiP a expliqué échanger avec la médecine de prévention et être en mesure de commander la prestation sous 24H au prestataire de marché (ONET). Toutefois, en l'absence de clause contractuelle, cette société semble avoir une interprétation très libre de la notion d'urgence, et les prestations tardent à être effectuées.

Dans l'attente du nettoyage, la direction a prétendu que les collègues des services étaient placés en ASA, ce qui est contredit par nos remontées du terrain.

La direction a en outre rappelé que le signalement à l'ARS de foyers au sein des services incombe à la médecine de prévention.

La CGT Finances a également évoqué les conditions de l'exercice des missions de contrôle fiscal externe effectuées par les agents habilités (Brigades de Vérification, Pôles Contrôle et Expertise et en Brigade de Contrôle et de Recherche).

Sur l'absence de PCA, la DRFiP a rétorqué que la mise en place d'une PCA nouvelle (permettant l'arrêt des interventions sur place) n'étant pas à l'ordre du jour, les missions de contrôle fiscal externe devaient reprendre dans les entreprises non fermées par une décision administrative.

Pour autant, la principale préoccupation concerne le déplacement dans les entreprises ne respectant pas le protocole sanitaire. Nous avons exigé une consigne claire invitant les collègues à se retirer dans une telle situation. La direction a indiqué que cette consigne était en cours de rédaction.

Accessoirement, pour éviter à ses occasions le recours aux transports en commun, la CGT Finances a proposé la location de véhicules par la DRFiP, qui a répondu ne pas l'exclure a priori et étudier notre suggestion.

Les restaurants administratifs restent ouverts à ce stade.

Enfin, la question de la condamnation des fontaines à eau n'est toujours pas tranchée par le Secrétariat Général. En effet, pour les membres du CHSCT, il est assez déroutant de renvoyer les collègues à utiliser le lavabo des toilettes, dont on nous dit qu'il y aurait moins de risques de contamination (sic).

Autres revendications COVID de portée générale

La CGT Finances a une nouvelle fois dénoncé le rétablissement de la journée de carence, qui conduit inéluctablement des collègues symptomatiques à se présenter sur leur lieu de travail, accentuant de fait la propagation du virus.

Nous avons également réclamé l'alignement des conditions de télétravail en matière de droits sociaux (frais de restauration), conformément à la réglementation sur le télétravail dans la fonction publique. En effet, dans ce contexte de déploiement, une réflexion nationale doit être engagée pour déterminer le matériel complémentaire et les défraiements applicables aux télétravailleurs de la fonction publique et du ministère.

Point sur la situation du Centre de Contact de Lille suite au changement de mission (suite au droit d'alerte du CHSCT)

Les membres du CHSCT avaient précédemment acté leur désaccord avec la DRFiP en demandant l'arbitrage de l'inspection du travail sur le droit d'alerte.

Sans grand espoir, nous avons interrogé la direction sur d'éventuelles évolutions.

La DRFiP persiste et signe : le dispositif n'est pas reporté et aucun élément sérieux de formation n'est apporté.